

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **104 (1968)**

Heft 28

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

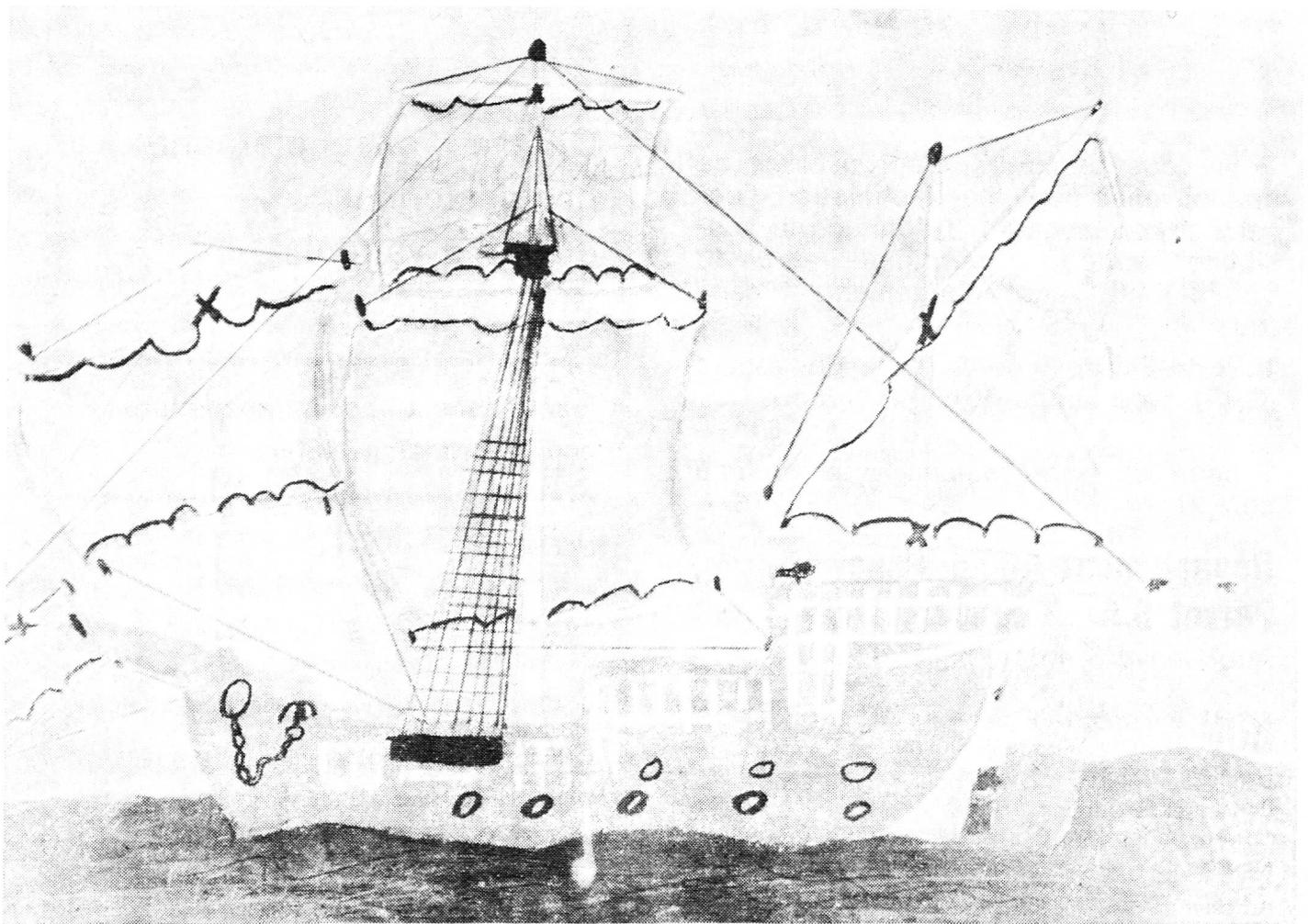
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Evasion (*classe spécialisée, 12-15 ans*) *crâies grasses*

Un rétro-projecteur Beseler à l'essai pour 8 jours



Pour vous permettre d'éprouver et de connaître les nouvelles techniques d'enseignement, nous vous donnons la possibilité de recevoir par simple retour du bon ci-joint, sans engagement et sans frais

1 Porta-Scribe type S (sans douane et ICHA) avec lampe et câble compris
Fr. 694.—

1 paire de porte-rouleau avec rouleau compris
Fr. 76.—

Département Audio-Visuel Perrot S.A., Bienne

Rue Neuve 5, tél. (032) 2 76 22

BON à envoyer à Perrot S.A.,
case postale, 2501 Bienne.

Veuillez m'envoyer à l'essai pour 8 jours, sans engagement et sans frais :

1 Porta-Scribe type S, avec rouleau et porte-rouleau
au prix de Fr. 694.— + 76.—. Ed

Adresse :

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin

engage un

traducteur

de langue maternelle française,

si possible capable de traduire également du français en allemand. Cette activité comprend notamment la collaboration à la rédaction de la revue mensuelle « Jeunesse et Sport ». Préférence sera donnée aux candidats possédant de l'expérience en matière de gymnastique et de sport.

Place stable. Date d'entrée en fonction à convenir.

Prière d'adresser les offres et les prétentions de salaire, accompagnées des copies de certificats et des attestations nécessaires, au Service du personnel de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, 2532 Macolin.

Centre d'enseignement professionnel du Nord vaudois 1400 Yverdon

.....
Inscriptions à l'Ecole des métiers
pour le printemps 1969

.....
L'Ecole des métiers forme

— en 4 ans, ou

— en 3 ans par la classe de sélection, en vue de l'entrée au Technicum

des mécaniciens, mécaniciens électriciens et mécaniciens électroniciens.

Début de l'année scolaire : mardi 15.4.1969.

Délai d'inscription : 31.10.1968

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat

Tél. (024) 2 71 21

La direction

comité central

Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire

Congrès de Rome — 24-28 juillet 1968

Ce congrès a réuni, dans une ambiance très sympathique, une centaine de participants représentant la plupart des pays européens, l'Afrique et l'Amérique latine.

Remarquablement organisé par la section italienne, le congrès a tenu, sous la distinguée présidence de P. Lamark et grâce au dévouement inlassable du secrétaire général J. Gilgen, des séances de travail d'un très haut niveau. Les débats, grandement facilités par la traduction simultanée en français, anglais et italien, ont porté avant tout sur la liberté d'action et de pensée de l'école et sur le phénomène socio-logique que représente aujourd'hui le problème des loisirs. Les deux textes ci-dessous résument les grandes lignes des délibérations.

Résolution

à l'issue du débat sur les perspectives ouvertes pour les laïques par la politique post-conciliaire du Vatican

Le congrès européen de la Ligue internationale de l'enseignement, réuni à Grottaferrata du 23 au 28 juillet 1968, après examen approfondi des textes conciliaires, constate qu'explicitement et implicitement l'Eglise catholique romaine a condamné l'intolérance et la contrainte dans le domaine religieux et a demandé que la liberté religieuse soit garantie par les institutions et les gouvernements. Cette attitude constitue un progrès indéniable, mais la ligue regrette que sur le plan civil et social la liberté religieuse soit privilégiée, et il revendique la liberté de conscience.

Le congrès rappelle que le Concile de Vatican II a proclamé « sans arrière pensée, que tous les hommes croyants et incroyants doivent s'appliquer à la juste construction de ce monde dans lequel ils vivent ensemble », et il souligne que les efforts de tous les hommes croyants ou non croyants ne peuvent concourir à une même construction que si tous les citoyens sont unis par des institutions non discriminatoires, c'est-à-dire laïques, ouvertes à tous — adultes et enfants — sans considérations religieuses, philosophiques, raciales ou sociales.

En particulier, il regrette qu'en ce qui concerne l'enseignement et l'éducation, l'Eglise garde une position ambiguë et que certaines hiérarchies catholiques nationales demeurent aussi résolument hostiles aux écoles publiques à caractère laïque, contrairement aux affirmations des préambules de la déclaration conciliaire sur l'éducation.

Il enregistre l'incorporation à la doctrine des courants de pensée qui viennent du monde et l'abandon de certaines attitudes anachroniques à l'égard de la science, mais il remarque que, contradictoirement à cet abandon, le Concile a encore exprimé la méfiance de l'Eglise en ce qui concerne la puissance libératrice de la science.

Toutefois, il lui apparaît que dans plusieurs nations l'Eglise n'a pas encore renoncé à l'attitude « triomphaliste » et maintient fermement la proclamation d'une religion d'Etat avec tout ce que cela comporte d'injustice pour les dissidents religieux et les agnostiques, et il assure que la preuve de sincérité de l'Eglise catholique ne sera apportée que lorsque toutes les survivances du Constantinisme, toutes les formes de cléricisme institutionnel auront disparu des législations nationales — ce qui serait souhaitable aussi dans les pays où dominent d'autres religions.

Il espère que le mouvement qui a amené l'Eglise à modifier certaines de ses positions sera poursuivi et salue ceux qui, dans l'Eglise, continuent à défendre les positions qui se rapprochent le plus d'un humanisme vraiment fraternel.

Le rôle des laïques est de défendre, contre toute altération, la liberté de pensée, les éléments de culture qui constituent leur raison d'être et la stricte séparation des domaines spirituel et temporel. Ce qu'ils refusent, ce n'est pas le dialogue mais la soumission et l'équivoque, car le dialogue ne doit pas leur être offert comme un aspect paternaliste de la pastorale, mais, dans l'égalité et le respect, comme la recherche honnête du progrès, de la justice et de la liberté.

Suggestions pour une action éducative et culturelle présente dans le domaine des loisirs

La révolte de la jeunesse et de nombreux éducateurs dans de multiples pays, au cours des derniers mois, met en évidence et confirme de façon éclatante ce que nous avons toujours affirmé : un développement fécond et généralisé des loisirs suppose un contexte social, économique, politique

névralgie
refroidissements
maux de tête
rhumatisme
lumbago sciatique

prenez **KAFA** poudre ou comprimés
soulage rapidement

et culturel qui n'est pas encore celui de nos sociétés actuelles.

Un tel développement implique la disparition de toutes les formes de ségrégation, d'exploitation et de conditionnement.

C'est là, sans aucun doute, un aspect essentiel de la contestation et de la revendication des jeunes.

Cependant, dès maintenant, une action positive s'exerce fructueusement et doit se développer, en particulier dans le cadre de nos organisations respectives et dans le sens d'une désaliénation des loisirs.

La Ligue internationale de l'enseignement, fidèle à sa tradition en politique des loisirs, s'élève contre une certaine manière de présenter les loisirs qui, en fonction de buts économiques ou de conditionnements idéologiques, sociaux ou politiques, entraînent une aliénation de la liberté et une sorte de fatalisme en ce qui concerne l'avenir de l'humanité.

Notre action, loin de prétendre imposer des déterminations, vise en effet à épanouir et à libérer les individus en leur assurant des possibilités multiples de développement et, ainsi, une diversité effective d'options.

S'il est vrai que les loisirs concernent tous les secteurs d'âge et tous les milieux, une priorité nous paraît devoir être accordée aux jeunes et aux milieux de travailleurs.

En premier lieu, il appartient à l'Etat d'assurer les moyens nécessaires à une utilisation éducative et intellectuelle des loisirs, particulièrement en ce qui concerne ceux des enfants et des adolescents scolarisés ou déjà versés dans les milieux professionnels. Les collectivités publiques doivent recevoir tous les moyens financiers utiles.

Sur ce point, nos organisateurs ont à exercer vigilance et éventuellement pression pour que ces fonds soient répartis équitablement et utilisés au mieux de l'intérêt général.

Mais, par ailleurs, nos associations ont un rôle original à jouer dans l'organisation même et le développement des loisirs éducatifs et culturels. Ouvertes réellement à tous parce que laïques et inspirées par le souci d'universalité, elles constituent les cadres les plus aptes à développer le sens et la pratique à la fois de la liberté et de l'engagement.

Nos réalisations nombreuses et importantes dans divers pays témoignent d'ores et déjà des possibilités et de la fécondité de cette entreprise.

La mise en commun de nos expériences et la coordination de nos efforts en ce domaine nous assureront une efficacité et une force sans cesse accrues.

Quant aux modalités d'action et de relation avec l'Etat de chacune de nos organisations, elles ne peuvent qu'être adaptées au contexte propre à chaque nation.

Parmi les structures susceptibles de favoriser le développement et la formation des jeunes, nous pouvons citer les terrains de jeux, les centres aérés, les colonies et camps de vacances, les installations de plein air et sportives, les clubs, foyers et maisons de jeunes et d'éducation permanente, l'éventail des centres d'accueil indispensables aux contacts et aux échanges entre jeunes de milieux, de régions et de nationalités différents, les maisons familiales en mesure d'accueillir les familles.

Au sein de ces structures, de multiples activités devront être poursuivies ou introduites : une information large et objective sur toutes questions et notamment celles qui préoccupent les jeunes telles que la sexualité, l'organisation sociale et politique.

— Les activités suscitant l'expression, la créativité et les échanges.

— Des rencontres de différents ordres et notamment internationales.

Ces structures et ces activités ne pourront prendre leur sens et leur efficacité culturelle que sous certaines conditions :

— des espaces, terrains et locaux, répondant aux divers besoins, conçus avec la collaboration des jeunes et des animateurs, et de telle manière que leur libre aménagement et usage stimule et développe l'esprit d'initiative, le goût de l'organisation et le sens de la coopération ;

— un style d'animation qui, tout en refusant la facilité et le laisser-aller, recherche et applique les techniques et les méthodes capables d'entraîner la prise de responsabilité et la participation.

A cet égard, la formation psychologique et pédagogique des animateurs paraît prépondérante : elle doit comporter non seulement une préparation initiale aux techniques mais aussi, avec le souci constant de renouvellement, un perfectionnement permanent.

Les rencontres et les informations y contribueront utilement.

Signalons à nos lecteurs que la Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire ne comprend pas de section suisse et que la SPR n'en fait pas partie mais qu'elle est invitée régulièrement à participer, en observatrice, aux travaux de cette association.

R. H.

Echange de correspondance avec les USA

L'Association américaine PEOPLE TO PEOPLE cherche des classes primaires et secondaires pour des échanges de correspondance. Il est nécessaire que les enseignants intéressés comprennent l'anglais.

Pour tout renseignement, s'adresser à

School and Classroom Service
People to People
P.O. Box 1201
Kansas City, Mo.
64141 USA.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Comité central SPV - Communiqué N° 4 Activités principales en juin 1968

Recours au Tribunal fédéral

Alors que quelques membres du CC étaient déjà en vacances, nous avons appris la décision du Tribunal fédéral par les journaux. Voir « Educateur » n° 27 du 13 septembre 1968.

Logement dans les campagnes

Seules quelques réponses sont parvenues au secrétariat à la suite des lettres envoyées aux collègues des communes rurales. Tout va-t-il pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ?

Commission « compléments communaux »

Comme nous l'avons réaffirmé, le CC maintient sa revendication d'une augmentation minimum de deux classes pour tout le monde. Le mandat confié à la commission est maintenu. En effet une étude sérieuse mettant en évidence les différences locales de traitement peut nous rendre le plus grand service dans de futures négociations.

Classification

A la suite de l'entrevue avec le chef du Département des finances, des améliorations ont pu être obtenues dans l'application de la classification en ce qui concerne les maîtres-spéciales de dessin et de gymnastique, ainsi qu'une amélioration dans l'application du principe des « droits acquis » aux membres du corps enseignant lausannois nommés en 1967 et entrés en fonction en 1968.

Fédération d'enseignants

Les représentants de la SVSM ont accepté le principe d'une discussion sur ce sujet, mais pas avant l'adoption de leur classification.

Troisième voie de formation

Deux membres du CC ont assisté aux examens intervenant après la première partie des cours. A la suite de cet aspect, partiel il est vrai, du problème, il leur a semblé que ces futurs collègues avaient fait un travail intéressant et s'étaient préparés consciencieusement à ces épreuves.

Début de l'année scolaire

Nous avons réagi à la suite de l'information parue dans les journaux et annonçant cet événement pour 1970. Les responsables du DIP nous ont affirmé qu'il s'agissait d'une interprétation abusive de leur pensée de la part de certains journalistes.

CC SPV.

Grand Conseil et compléments communaux

Le compte rendu des débats que le Grand Conseil a consacré au projet de loi modifiant la loi du 25 mai 1960 sur l'instruction publique primaire a paru dans les bulletins des séances du Grand Conseil :

n° 26 du 28 novembre 1967, premier débat ;
n° 27 du 29 novembre 1967, suite du premier débat ;
nos 30 et 31 du 6 décembre 1967, deuxième débat ;
n° 32 du 11 décembre 1967, troisième débat.

Ils peuvent être consultés au secrétariat SPV. D'autre part, leur reproduction (environ 80 pages) pourrait être envisagée. Les membres SPV qui désireraient ces documents sont priés d'en informer le secrétariat SPV, 2, chemin des Allinges, 1006 Lausanne, jusqu'au 30 septembre.

Le CC.

Si nous parlions des droits...

Administration cantonale vaudoise

Prescription pour le personnel

(Décision du Conseil d'Etat du 22 décembre 1950)

Concerne : **Statut. Normes relatives aux congés de courte durée prévus à l'article 56 de l'arrêté d'application du statut.**

Un congé sans compensation est accordé dans les cas suivants :

- | | |
|--|--|
| a) pour le mariage de l'intéressé(e) | 4 jours |
| b) pour la naissance d'un enfant | 1 jour |
| c) pour le décès : époux(se), enfant, père ou mère | jusqu'à 3 jours |
| d) pour d'autres circonstances de famille importantes | jusqu'à 2 jours |
| e) pour le changement de domicile (déménagement) : | |
| dans la localité | 1 jour |
| hors de la localité | 2 jours |
| (Le changement de chambre au lieu de domicile ne donne pas droit à un congé spécial.) | |
| f) pour une comparution devant le tribunal ou devant les autorités fédérales ou communales | le temps nécessaire sur la base de la citation |
| g) pour prendre part aux inspections d'armes et le service de pompier en cas de sinistre | le temps nécessaire |
| h) pour d'autres circonstances particulières, à l'appréciation du chef du département | 1 à 3 jours |

Lorsque les jours d'absence prévus ci-dessus coïncident avec des jours de congés ou de repos prévus aux articles 55 et 56 de l'arrêté d'application du statut, il n'est pas accordé de compensation pour ces jours-là.

Course d'orientation scolaire, région de la Côte**Date et lieu**

Mercredi 2 octobre 1968 à 13 h. 45 au Collège de Chanel à Morges. En cas de pluie, renvoi au mercredi 9 octobre (temps incertain : n° 11).

Parcours

Quatre à cinq kilomètres à effectuer avec une carte au 1 : 25 000.

Participation

Elèves, garçons et filles nés en 1952, 1953, 1954, 1955 et 1956 divisés en quatre catégories. Les équipes seront formées de **trois coureurs**.

Tenue

Effets de gymnastique, linge et **un crayon taillé par équipe**.

Vestiaire

Il est prévu un vestiaire au départ (douches).

Inscriptions

Demander les bulletins d'inscriptions à L. Diserens, 89, Grand-Rue, 1110 Morges (tél. 71 55 61) et les renvoyer à la même adresse pour le 25 septembre au plus tard. Aucune inscription ne sera prise sur place.

Finance

Deux francs par équipe, à payer sur place en annonçant son équipe.

Prix

Chaque élève recevra un certificat de participation et les meilleurs de chaque catégorie recevront un prix.

Les maîtres qui pourront accompagner leurs équipes seront les bienvenus comme contrôleurs des différents postes.

Rappel cours AVMG**2 octobre : football en salle (tournoi)**

La formule est sympathique, l'organisateur compte sur une participation massive. Les équipes sont composées de quatre joueurs et Ch. Hertig est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Lieu

Salles de gymnastique du collège de l'Elysée, 14 heures.

Inscriptions

Charles Hertig, 25, chemin des Sauges, 1000 Lausanne. Tél. 24 22 09.

Délai

28 septembre 1968.

Gymnastique respiratoire selon la méthode Klara Wolf

Les cours de gymnastique respiratoire reprendront à partir du jeudi 3 octobre. Ils auront lieu entre 12 heures et 13 heures, à la salle paroissiale de l'avenue Dapples.

Durée du cours : 10 leçons.

Prix du cours : 40 francs.

Inscriptions auprès de M^{me} Fischer, 2, avenue Floréal, 1000 Lausanne. Tél. 26 63 19.

Croix-Rouge de la jeunesse Pharmacies scolaires

Nous vous informons que le nouveau prix des pharmacies scolaires est de 28 francs, mais nous disposons encore de 150 recharges complètes au prix de 18 francs sans la boîte. Aucun détail de produits ne peut être fait. Pour les commandes s'adresser à :

Croix-Rouge suisse de la jeunesse
Secrétariat vaudois
1, chemin du Platane
1008 Prilly

Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille

Composition du nouveau comité :	
M ^{me} Jacqueline Monachon, Lausanne	Présidente
M ^{me} Marinette Amaudruz, Le Mont-sur-Lausanne	Vice-présidente
M ^{lle} Gabrielle Roy, Lausanne	Caissière
M ^{me} Denise Peretti, Ecublens	Secrétaire
M ^{me} Claudine Chammartin, Bussigny	Membre

Permanence des nombres en couleurs

Vendredi 4 octobre 1968, de 16 h. 30 à 18 h. 30, au collège de Floréal à Lausanne.

Société vaudoise des maîtresses ménagères

Pour notre prochain « stamm », 25 septembre 1968, nous avons prévu une visite d'information au Centre médico-social de Pro Familia. On nous présentera les nombreuses activités de cet organisme et plus particulièrement celle du Centre pilote de planning familial, créé récemment à Lausanne.

Rendez-vous le 25 septembre 1968, à 14 h. 30, 1, Georgette, Lausanne.

Postes au concours : jusqu'au 21 septembre 1968

GRANDSON. Instituteur primaire. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 28 octobre 1968.

LAUSANNE. Maîtres de classes supérieures. Maîtres de classes d'orientation professionnelle. Maîtres de dessin. Maîtres de gymnastique. Maîtres de classes de développement. Maîtresses de classes de développement. Instituteurs primaires. Institutrices primaires. Maîtresses de travaux à l'aiguille. Maîtresses enfantines.

Entrée en fonctions : 28 octobre 1968 ou 14 avril 1969.

En même temps qu'ils s'inscrivent au Département les candidats et candidates informeront la Direction des écoles de Lausanne de leur postulation et lui adresseront leur curriculum vitae.

LUTRY. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 16 octobre 1968.

NYON. Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : 1^{er} octobre 1968.

En même temps qu'elles s'inscrivent au Département, les candidates sont priées d'aviser immédiatement M. le directeur des écoles primaires de leur postulation.

REGENS. Instituteur primaire. Institutrices primaires. Maîtresses de travaux à l'aiguille. Entrée en fonctions : 28 octobre 1968. Obligation d'habiter la commune de Regens. En même temps qu'ils s'inscrivent au Département, les candidats et candidates informeront immédiatement M. le directeur des écoles de leur postulation.

ROUGEMONT. Instituteur primaire à **Flendruz**. Entrée en fonctions : 21 octobre 1968.

Centre d'initiation au cinéma

Un seul cours est prévu pour le corps enseignant cet automne, cours d'initiation au cinéma par le tournage de films 8 mm.

2 octobre : cours pratique préalable, pour débutants n'ayant jamais filmé (facultatif).

Cours des 9 octobre, 16 octobre, 30 octobre 1968 :

Présentation du programme, présentation de travaux d'élèves, réalisation de films par les participants.

Les cours ont lieu chaque fois au Centre d'initiation au cinéma, 21, Marterey, de 14 h. 15 à 17 h. 30.

L'inscription au cours implique qu'on participe à chaque séance et qu'on réalise les travaux pratiques prévus au programme du cours.

Une fois inscrits, les participants ne recevront plus de convocations ultérieures. Ceux dont l'inscription a été refusée, faute de place, en mai-juin, ont la priorité pour ce cours, mais ils voudront bien nous confirmer leur inscription. Pour les conditions générales, voir le BO n° 1, 1968.

Bulletin d'inscription à renvoyer immédiatement au CIC, 21, Marterey, 1005 Lausanne.

Je m'inscris Je confirme mon inscription	}	pour le cours de tournage 8 mm. des 9, 16 et 30 octobre pour le cours facultatif du 2 octobre : oui - non
---	---	--

Nom _____

Prénom _____

Ecole _____

Classe _____

Adresse _____

Date _____

Signature _____

XII^e Congrès annuel de la Société pédagogique vaudoise (suite)

II Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise

Lausanne, le 27 janvier 1968 à 10 h. 15, au cinéma Capitole

Après le discours fort applaudi de M. Chevallaz, membre d'honneur, ancien directeur de l'EN, le président Héli Liard le remercie vivement puis déclare la séance ouverte.

H. Liard propose quelques modifications à l'ordre du jour paru dans l'« Educateur » et prie l'assemblée de se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal.
2. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
3. Présentation des comptes et rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisations.
5. Rapport sur la semaine de 5 jours.
6. Informations sur les décisions prises par l'assemblée des délégués.
7. Rapport d'activité du Comité central.
8. Discussion du rapport des 4 premières années.
9. Modification des statuts.
10. Propositions individuelles et des sections.
11. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
12. Election de 3 membres au Comité central.

L'ordre du jour est accepté avec quelques oppositions.

1. **Procès-verbal** de la dernière assemblée générale. Il est adopté.

2.1. Remise des diplômes aux membres honoraires.

H. Liard adresse ses vœux et les nôtres aux collègues qui nous quittent.

2.2. Discours de M. J.-P. Pradervand, conseiller d'Etat.

L'orateur comprend le mécontentement des membres du corps enseignant, mais ne peut approuver certaines mesures prises par quelques instituteurs ; il est difficile de manifester sa déception en servant sa cause. Il termine en affirmant que l'école a besoin d'espoir et que ceux qui la servent peuvent éprouver des joies et récompenses dans l'exercice de leur profession. H. Liard remercie M. J.-P. Pradervand.

3. **Présentation des comptes et rapport des vérificateurs** (voir « Educateur » du 19 janvier 1968).

A. Rochat, quelques renseignements :

La SPR a créé un fonds « Ecole romande ». La contribution à la SPR est de Fr. 24.— par membre. Le loyer des Allinges est payé par la caisse générale à la caisse de secours. Concernant les cours de perfectionnement, le DIP donne un subside pour les cours de précalcul et « Cuisenaire ». 636 mutations ont été enregistrées parmi les membres SPV, soit une diminution par rapport à ces dernières années. Total des membres SPV : 3056. Augmentation : 53.

Le rapport des vérificateurs, lu par Delessert, est adopté avec remerciements aux rapporteurs.

4. Budget et cotisations.

Recettes : Fr. 138 800.—. Dépenses : Fr. 139 300.—.

Déficit probable : Fr. 500.—

Pas de changement de cotisation.

Budget et cotisations sont adoptés à l'unanimité.

5. Rapport sur la semaine de 5 jours (voir Bulletin d'information n° 10).

Lavanchy, Blonay, rapporteur.

Bernard : 28 heures hebdomadaires à la ville comme à la campagne permettraient l'introduction de la semaine de 5 jours.

Renaud : rappelle que la campagne a 33 heures en hiver et n'est pas d'accord.

Givel : il serait nécessaire de garder le mercredi après-midi libre.

Le point 5 des conclusions du rapport est supprimé.

Chaque conclusion est votée séparément puis le rapport est adopté.

6. Informations sur les décisions prises par l'assemblée des délégués.

6.1. P. Besson, président du CC :

— Elle a admis les nouveaux statuts de la section de la Vallée. Il est recommandé aux sections de rénover leurs statuts périmés.

— Concernant les postes à mi-temps : il sera demandé à l'Etat d'accepter qu'une personne qui travaille au 50 % de l'horaire normal puisse être assurée à la caisse de pensions (actuellement 60 %).

— L'assurance « Winterthur » a fait part de son intention de résilier son contrat avec la SPV ; dans ce cas, le CC serait partisan d'une couverture supplémentaire à la RC de l'Etat.

— L'assemblée des délégués a également admis les rapports des commissions, en particulier celui concernant le secourisme.

— Concernant les ennuis de tout ordre survenant au maître dans sa vie professionnelle, il lui est recommandé de s'adresser au Secrétariat central.

6.2. **A. Rochat** donne quelques renseignements sur les prêts hypothécaires accordés par la Caisse de pensions.

7. Rapport d'activité du Comité central.

Quelques informations sont données.

a) **activités pédagogiques** : formation continue : 15 cours ont été donnés à Crêt-Bérard. Le CC prévoit de donner des attestations à ceux qui suivent ces cours.

b) **Ecole romande** : concernant l'enseignement programmé, les participants se sont organisés en groupes de travail et ont formé le GRETI.

c) problèmes corporatifs

Oguy demande, vu la suppression des allocations communales, ce qu'il en advient de l'obligation d'habiter la commune.

Rochat : le recours au Tribunal fédéral demande que la loi soit annulée pour toutes les communes.

Guignard, à propos de la suppression des allocations communales, propose que la lutte reprenne tout de suite et que le CC surveille la montée des prix des loyers et s'efforce de faire rétablir les compléments de salaire là où les conditions se justifient.

Petit constate que la reclassification d'une classe pour le débutant donne un salaire de moins de Fr. 1200.— par mois, que 4 classes de plus « épongent » le complément de salaire communal, que la suppression des allocations « mange » la revalorisation des salaires des instituteurs des communes urbaines, et demande de reprendre la lutte avec une fermeté inébranlable.

Givel demande qu'on ajoute à la proposition Guignard la création d'un tarif d'indemnités établi selon les zones de population.

H. Liard met au vote la proposition Guignard et l'amendement Givel. L'amendement Givel est repoussé à forte majorité. La proposition Guignard est acceptée à l'unanimité moins 10 voix.

Yersin demande que l'information tant sur les travaux et démarches que sur les résultats obtenus par le CC soit meilleure auprès des sections et de la presse pour que la lutte soit facilitée et efficace.

Favez insiste sur la nécessité de définir les activités du CC.

A. Rochat répond : Le CC portera son effort sur une information meilleure, donnera des compétences à l'assemblée des délégués et désirerait qu'il y ait 2 membres de plus au CC.

Le rapport d'activité du CC est mis aux voix. Il est accepté avec quelques avis contraires et beaucoup d'abstentions.

8. Rapport des 4 premières années.

Il n'est pas examiné, vu l'heure tardive.

Les interventions seront envoyées par écrit au CC. Le rapport sera transmis à la commission générale SPV pour la Réforme de structure.

9. **Modifications des statuts** : elles ont été déjà acceptées dans l'assemblée de la Caisse de secours.

10. Propositions individuelles et des sections.

1. La section de Lausanne (Nicod, président) propose que la SPV se retire de la Fédération et étudie activement la création d'une fédération autonome groupant tous les enseignants du canton.

Proposition acceptée par l'assemblée et renvoyée au CC pour étude.

2. a) La section de Lausanne demande au CC de reconsidérer le problème des allocations complémentaires et pour enfants et de nommer immédiatement à cet effet une commission d'étude dont les membres seraient recrutés dans toutes les sections de la SPV.

b) Un groupe de maîtres SPV de l'Elysée propose : le CC est invité à étudier immédiatement la création d'un complément de salaire pour les enseignants, pères de famille, dont la femme choisit de ne travailler qu'au foyer.

Ces deux propositions acceptées par l'assemblée sont renvoyées au CC pour étude.

3. L'Association des maîtresses de travaux à l'aiguille demande que la SPV appuie sa demande au Département concernant la nomination d'une inspectrice possédant le brevet spécial de maîtresse pour l'enseignement dans les classes de couture.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée ; le CC interviendra dans ce sens.

4. **Bernard** désirerait que la partie récréative suivant le Congrès soit une étude d'ordre pédagogique. Sa demande doit être transmise par écrit au CC.

11. Election statutaire au bureau de l'assemblée.

4 membres démissionnent : M^{lles} Martin, Blanc, Bérard et M. Capt.

4 membres sont élus : M^{me} Müller (Puidoux), M. Frautschi (Forel), M. Rossier (Vevey) et M. Schwendy (Yverdon).

12. Election de 3 membres au Comité central.

3 membres démissionnent : MM. Buxcel, Besson et Martinet.

3 membres sont élus, après une vive discussion : MM. Nicod (Lausanne), Gillard (Aigle) et Leresche (Orbe).

H. Liard remercie les collègues démissionnaires et le Comité central pour le travail accompli.

Séance levée à 13 h. 10.

Le président : *H. Liard* La secrétaire : *J. Bérard*

genève

Comment comprendre les statistiques...

Le corps enseignant recevait, au début de l'année scolaire, de nombreuses informations, de nombreuses recommandations, de nombreuses directives. Parmi les informations, j'ai retenu, en particulier, quelques données statistiques concernant le nombre des suppléants. Celles-ci, pour éviter toute interprétation erronée appellent quelques précisions.

Par la note au corps enseignant 1/1968-1969, paragraphe 14.3, page 5, nous apprenons que la Direction de l'enseignement primaire a dû faire appel, pour la rentrée de septembre, à **76 suppléants nouveaux**. Il existerait donc 76 classes de plus que l'an dernier tenues par des suppléants. Eh bien non ! Pour connaître le nombre de ces classes il faut tenir compte du départ de 49 suppléants (voir page 6 de la même « note », colonne C : 19 + 27 + 3, soit 49). 76 — 49, ce qui ne donne plus que 27 classes soit 2 % du nombre total des classes de l'enseignement primaire et enfantin.

La situation est donc encourageante lorsqu'on songe aux candidats, toujours plus nombreux, qui s'inscrivent chaque année aux études pédagogiques ainsi qu'au fléchissement de la courbe des naissances.

Les prévisions de la SPG se vérifient, poursuivons donc nos efforts d'information auprès de tous ceux qui peuvent entreprendre les études pédagogiques, seule voie acceptable pour devenir instituteur ou institutrice afin d'éviter toute dévalorisation de notre fonction.

Denis Perrenoud.

Questionnaire sur la situation de l'instituteur

Consciente du fait que ce questionnaire vous est parvenu à une période très chargée de l'année scolaire (mois de juin), la commission responsable de cette enquête vous signale que vous avez encore la possibilité de remplir votre questionnaire et de le retourner

jusqu'au 15 octobre 1968

à la Ferme Dufour, 1214 Vernier, les travaux de dépouillement ne commençant pas avant cette date. D'avance merci !

Au nom de la commission :

Gilbert Meuwly.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

neuchâtel

Assurance maladie

Les nouvelles modalités de la loi sur les assurances maladies et accident LAMA, ont entraîné des modifications au contrat que la SPN avait passé avec la « Fraternelle de prévoyance » et la « Chrétienne sociale suisse ».

Le Comité central a eu une brève entrevue avec les responsables de ces caisses. L'échange de vue a permis à ces derniers de nous soumettre un contrat nouveau, en accord avec les directives de l'OFAS.

Nous avons déjà signalé dans l'« Educateur » n° 8, du 1^{er} mars, et n° 18, du 17 mai, les premières retouches apportées.

Grâce à l'amabilité de M. A. Jaquet, nous sommes aujourd'hui en mesure de publier les modifications intervenues.

G. B.

CONTRAT D'ASSURANCE-MALADIE COLLECTIVE

entre la Société pédagogique neuchâteloise
et les caisses-maladie et accident Chrétienne sociale suisse
et Fraternelle de prévoyance

Modifications survenues le 1^{er} juillet 1968

Cf. l'« Educateur » n° 38, du 4 novembre 1966, pages 670-671.

Age d'entrée

Après deux ans d'expérience, l'âge d'entrée maximum est ramené de 65 à 60 ans, étant donné que les membres ayant dépassé l'âge ont pu prendre leurs dispositions pour s'assurer.

A. ASSURANCE DES FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES

Participation

Une participation de 10 % sur les traitements ambulatoires est à la charge des assurés.

Franchise

La franchise légale est retenue sur chaque cas de maladie des assurés majeurs. Son montant est fixé à Fr. 5.—.

Selon les dispositions légales, est réputé cas de maladie pour la perception de la franchise : « Tout traitement ambulatoire chez le même médecin ou chiropraticien, pour une ou plusieurs maladies, durant une période de nonante jours » (ACF 7.7.67).

Il n'est pas déduit de participation ni de franchise :

- en cas d'hospitalisation ;
- en cas de maternité ;
- en cas de cure ;
- aux assurés mineurs.

b) Traitements hospitaliers, nouvelles dispositions

En cas de convention, couverture du forfait hospitalier pour la salle commune, soit actuellement dans le canton de Neuchâtel Fr. 40.— pour les adultes et Fr. 37.— pour les enfants.

PRESTATIONS ET COTISATIONS

A. Frais médicaux et pharmaceutiques

	maladie seule	maladie et accident
Hommes	Fr. 16.40	Fr. 18.—
Femmes	Fr. 18.—	Fr. 19.80
Adolescents (19-20 ans)	Fr. 11.40	Fr. 12.20
Enfants	Fr. 8.— *	Fr. 8.80

* dont Fr. 4.— à la charge de l'Etat pour les assurés bénéficiaires de la loi neuchâteloise (obligatoires).

Les autres prestations et cotisations ne changent pas, sauf :

H. Complément d'hospitalisation (indemnité journalière)

Indemnité journalière de Fr. 6.— à Fr. 54.—.

Cotisation : Fr. 0.90 par tranche de Fr. 6.— assurés.

Limitation à Fr. 24.— pour les nouveaux assurés dès 50 ans.

REMARQUE IMPORTANTE concernant l'hospitalisation

Le forfait hospitalier de Fr. 40.— couvre donc intégralement l'hospitalisation en salle commune des hôpitaux neuchâtelois, dont la facture ne passe même plus chez l'assuré.

Les membres de la SPN qui prévoient, en cas de nécessité, de se faire hospitaliser en salle privée ou demi-privée, feraient bien de se renseigner auprès des caisses pour adapter leur assurance à cette éventualité.

NOUVEAU : ASSURANCE AP

Les caisses prévoient également l'introduction de l'assurance privée (AP) qui permet de couvrir les charges nécessitées par des soins coûteux chez des spécialistes ou en clinique. Des précisions à ce sujet seront publiées dès que l'étude en cours sera approuvée par l'OFAS.

Conclusion

Les modifications principales du contrat, à partir du 1^{er} juillet 1968 portent donc sur les points suivants :

- 1) introduction de la participation et de la franchise légales ;
- 2) amélioration des prestations d'hospitalisation (forfait) ;
- 3) adaptation des cotisations.

Les caisses feront parvenir à chaque assuré, pour lui et sa famille, les renseignements pratiques qui les concernent, de manière à ce que le passage aux nouvelles normes ne nécessite pas de trop gros rappel de cotisation.

Jura bernois

Communiqué - Congrès SPJ Rapport de M. Girardin

Il reste encore quelques exemplaires du rapport de M. Girardin, « L'Ecole et la Vie », présenté lors de notre dernier congrès. Le comité d'organisation du congrès pense rééditer ce rapport si le nombre des commandes est suffisant. Son prix est fixé à Fr. 5.— l'exemplaire. Les commandes seront envoyées à l'adresse ci-dessous, jusqu'à fin septembre :

Mario Girod
instituteur
70, Industrielle
2740 Moutier

A l'Ecole normale de Porrentruy Voyage d'étude de la première classe

Durant la semaine du 9 au 14 septembre, la 1^{re} classe de l'Ecole normale accomplira un voyage d'étude sous la direction de M. J.-Cl. Bouvier, docteur ès sciences, professeur de sciences naturelles, accompagné par M^{me} Bouvier qui, une fois encore, se charge de l'économie de cette expédition placée sous le signe du camping intégral.

C'est bien d'une expédition qu'il s'agit. Celle-ci, minutieusement préparée et dotée d'un matériel scientifique adéquat sera notamment l'occasion, pour nos normaliens, d'étudier le milieu naturel (climat, microclimats, topographie, sol, végé-

taux, faune) et le milieu humain de trois lieux très caractéristiques choisis en Savoie et en Provence, pour mettre en évidence la manière dont l'homme s'est adapté au milieu et aux conditions que lui impose la nature, ou a réagi contre celles-ci.

En fait, il s'agit d'établir quelques aspects de rapports entre les êtres vivants (jusqu'à l'homme, inclusivement) et leur milieu : remarquable élargissement du champ de la biologie. Pédagogiquement, il sera fait appel, une fois de plus, et comme il convient dans ce genre de recherches, au travail par groupes, méthode introduite depuis des années à l'Ecole normale, mais particulièrement poussée cette fois-ci.

Pour gagner du temps et augmenter le rendement de l'expédition, chaque groupe sera doté, en plus du matériel scientifique nécessaire, d'un petit poste radio émetteur et récepteur, qui lui permettra de rester constamment en contact avec les autres équipes, et, naturellement, avec le maître, auquel l'on pourra, en tout temps, demander des instructions, communiquer des résultats, etc.

Est-il besoin d'ajouter que nos jeunes chercheurs seront appelés à constituer une documentation personnelle ou collective par l'image et par le son ?

Plusieurs parmi eux ayant déjà goûté à ce genre de techniques au cours des explorations du Doubs et des étangs de Bonfol qui, depuis des années se font sous la direction de M. Bouvier, il est hors de doute que cette extension du champ d'observation à de nouveaux problèmes suscitera un grand intérêt chez nos futurs instituteurs.

divers

Société suisse des maîtres de gymnastique Commission technique

Publication des cours d'hiver 1968

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours de perfectionnement suivants :

a) **cours préparatoires au brevet d'instructeur suisse de ski** du 26 au 31 décembre 1968

Cours N° 35 Iltios (en allemand)

Cours N° 36 Monts-Chevreuils (en français ; 1 classe préparera le brevet IS).

Ces cours préparatoires comprendront, selon la nouvelle formule, une classe A et une classe B (voir l'article de H. Herter, président central, concernant la nouvelle orientation donné à ces cours préparatoires : « L'Education physique » N° 10-1968).

Les maîtres qui désirent suivre un de ces deux cours retournent à leur **président d'association cantonale** la for-

mule d'inscription (voir remarques) : ils joignent à l'envoi :

- a) **une attestation** certifiant qu'ils ont déjà pris part à un cours de ski (technique) ;
- b) **l'engagement** de se mettre à la disposition de leurs autorités et de leur association cantonale pour l'enseignement du ski dans le cadre scolaire.

Délai pour l'envoi des inscriptions : 11 novembre 1968

b) **Cours pour l'enseignement du ski dans le cadre scolaire** du 26 au 31 décembre 1968

Cours N° 36 Monts-Chevreuils

*Cours N° 37 Champéry

Cours N° 38 Grimmelalp (Diemtigtal)

*Cours N° 39 Sörenberg

Cours N° 40 Stoos (Schwytz)

*Cours N° 42 Seebenalp

* Cours dans lesquels est prévue une classe pour les participants âgés, de plus de 40 ans.

Remarques

Participants. Les cours de ski de la SSMG sont ouverts aux membres du corps enseignant, chargés de l'enseignement du ski dans leur classe ou qui participent à la direction de camps de ski scolaires. Les cours sont mixtes.

Indemnités. Les participants reçoivent a) un subside couvrant une grande partie de leurs frais de pension; b) le remboursement des frais de voyage du lieu où ils enseignent au lieu du cours, par le chemin le plus court.

Inscriptions. Les maîtres qui désirent suivre un cours demandent une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique. Dûment remplie, cette formule est à retourner jusqu'au 15 novembre 1968 à M. Kurt Rüdüsühli, Selibühlweg 19, 3632 Allmendingen (Thoune). Les maîtres sont priés de s'inscrire pour le cours le plus proche. La commission technique de la SSMG se réserve le droit de procéder à des échanges.

Des inscriptions tardives ou incomplètes (par exemple : sans attestation des autorités scolaires) ne seront pas prises en considération. Le nombre de places est limité pour chaque cours.

Tous les maîtres inscrits recevront une réponse jusqu'au 6 décembre 1968. Les démarches superflues doivent être évitées.

SSMG - CT
le vice-président :
Willy Furrer.

Liste des présidents des associations cantonales

- GE Paul Gilliéron, inspecteur de gymnastique, rue des Charmilles, 1200 **Genève**.
FR Jean-Claude Chofflon, rue Reichlen, 1700 **Fribourg**.
NE Albert Müller, rue Gabriel-Lory 8, 2003 **Neuchâtel**.
VS Samuel Delaloye, maître de gymnastique, Chili, 1870 **Monthey**.
TI Marco Bagutti, maître de gymnastique, Via San Gotardo, 6900 **Massagno**.
VD Jacques Lienhard, maître de gymnastique, 1067 **Verschez-les-Blanc**.

Dépositaire pour le Jura bernois : Jean Petignat, 2905 **Courtedoux**.

Dessin, peinture, estampage, collage A 11 et à 12 ans

La « Schulwarte » à Berne présente une série de travaux réalisés par les élèves de différentes classes suisses dirigées par des institutrices, des instituteurs, des maîtres secondaires ou des maîtres de dessin. Cette exposition montre comment programmer méthodiquement l'enseignement du dessin pour des enfants de cet âge. Les travaux visibles ont été sélectionnés pour l'illustration du nouvel ouvrage « Education

par la Forme et par la Couleur », de Gottfried Tritten, maître de méthodologie à l'Ecole normale de dessin de Berne, qui — sur demande préalable au téléphone (033) 43 18 24 — se fera un plaisir de commenter l'exposition pour les groupes de maîtres et pour les classes d'écoles normales.

L'exposition est ouverte du 31 août au 5 octobre 1968 de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, sauf le dimanche.

Groupe romand du corps enseignant pour la gymnastique respiratoire

Cours d'automne 1968 : Du 5 au 12 octobre et du 12 au 19 octobre.

Les participants suisses français choisiront de préférence le premier cours.

S'inscrire dès maintenant auprès de : Famille Espellota, Hôtel Blümlisalp, 3703 Aeschi b. Spiez, tél. (033) 773 03.

Renseignements complémentaires éventuels auprès de M^{me} Fischer, av. Floréal 2, Lausanne, tél. 26 63 19.

Pour connaître nos écrivains romands

Nos collègues se sont toujours donné pour devoir de faire connaître à leurs élèves quelques écrivains de Suisse romande. A cet égard, on ne saurait trop leur recommander le plus grand d'entre eux, C. F. Ramuz, dont l'œuvre est l'une des plus marquantes de ce temps.

A l'occasion du 20^e anniversaire de la mort de l'écrivain, « Plaisir de lire » vient d'éditer, avec l'aide financière des gouvernements bernois, fribourgeois, genevois, neuchâtelois, valaisan et vaudois, les **Morceaux choisis**, offerts aux écoles à des conditions très favorables. Ce livre, élégamment relié, compte 392 pages et contient un choix de textes préfacé et réalisé par Maurice Zermatten : il constitue un riche panorama de l'œuvre de Ramuz.

« J'ai fait ce choix en pensant particulièrement à la jeunesse de mon pays, pour l'initier à une grande œuvre », dit Zermatten. Nous engageons nos collègues, désireux d'entreprendre cette initiation, à profiter de l'occasion qui leur est offerte de se procurer un livre exprimant mieux que tout autre le pays romand.

En outre, pour le prix de 9.— francs, on peut obtenir 3 ouvrages : 1) Passage du poète - Le petit village - Adieu à beaucoup de personnages ; 2) Farinet ; 3) Derborence.

De nombreux collègues nous commandent nos récentes rééditions de **Beaux dimanches** du Dr Bourget, de **Mon village** de Philippe Monnier.

La liste de tous les ouvrages à disposition se trouve à la page 36 de l'annuaire du corps enseignant vaudois. Les classes qui désirent se procurer des fonds pour leurs courses d'école offrent nos livres à leur entourage et bénéficient ainsi de la remise habituelle de 33 1/3 %.

S'adresser à **Plaisir de lire**, 19, chemin des Clochetons, 1004 Lausanne.

André Chabloz.

Alder & Eisenhut AG

75 ans 1891-1966

Fabrique d'engins de gymnastique, de sport
et de jeux

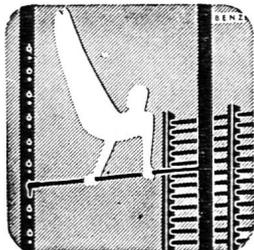
KÜSNACHT-ZH

Tél. (051) 90 09 05

Fabrique Ebnat-Kappel/SG

Nos fabrications sont conçues
sur les exigences de la nou-
velle école de gymnastique

Fourniture directe aux autori-
tés, sociétés et particuliers



Vient de paraître

« L'Histoire du Jura bernois et de l'ancien
Evêché de Bâle »

de P.-O. Bessire, en réédition.

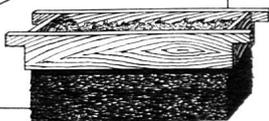
Un splendide volume de 357 pages, sur papier
de luxe. Prix : Fr. 35.—.

Editions P. Bessire, 2726 Saignelégier.
Tél. (039) 4 56 26, du mardi au samedi, de
8 h. 20 à 11 h. 45. Lundi : 9 h. 15 à 11 h. 45.
Toute communication à mes frais.



LONZA S.A. BALE

transforme rapidement tous déchets
de jardin, feuilles, tourbe etc.
en excellent fumier



La communication la plus rapide et
la plus économique entre **Ouchy** et les
deux niveaux du centre de la ville.

Les billets collectifs peuvent être
obtenus directement dans toutes les
gares ainsi qu'aux stations L-O
d'Ouchy et du Flon.

Chorale « Le Pèlerin » Chardonne-Jongny

Ensuite de démission du titulaire, la société
met au concours le poste de

directeur

Offres et prétentions : Chorale « Le Pèlerin »,
1803 Chardonne.

Délai de réception : 30 septembre 1968.

restaurant
self-service
la Rochelle

Grands Magasins
EPIS D'OR
rue du Rhône /
pl. Fusterie
r. Confédération
(Ascenseurs
directs) 6e étage
— pl. Fusterie

imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût

corbaz
sa

Deux assurances
de bonne compagnie



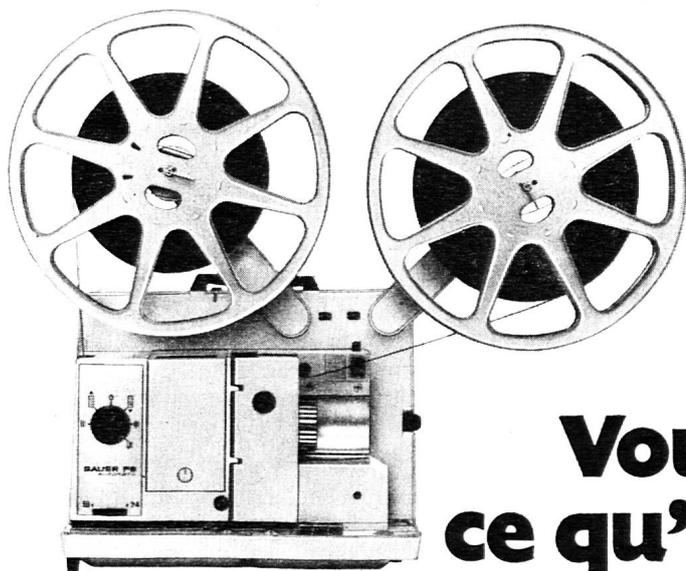
**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents

Ce Bauer P6 automatic (16 mm) n'est pas ce que vous cherchez?



Vous trouverez ici ce qu'il vous faut:

	Pour des salles de moins de 200 places	Pour des salles jusqu'à 1000 places
Projetez-vous seulement des films muets?	BAUER P 6 S 101	BAUER P 6 S 101
Des films muets et sonores optiques?	BAUER P 6 L 101	BAUER P 6 L 151
Des films sonores optiques et sonores magnétiques?	BAUER P 6 T 101	BAUER P 6 T 151
Vous chargez-vous en plus de la sonorisation?		BAUER P 6 M 151

Projecteurs-ciné **BAUER**

Société du groupe Bosch

Pour les salles de plus de 1000 places, nous vous offrons le BAUER P 6 T 151 automatic 300 avec lampe à haute pression Mark 300. Contre simple envoi du coupon, vous recevrez un dépliant détaillé avec les caractéristiques techniques de tous les modèles.

Coupon: à envoyer à **Robert Bosch SA,**
Département photo-ciné, 8021 Zurich Projecteurs-ciné, caméras,
projecteurs de diapositives et flashes électroniques Bauer

Nom et prénom: _____

N° et rue: _____

N° postal et localité: _____

EDUC

